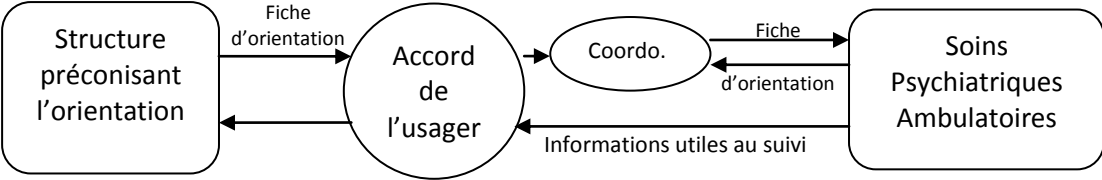


LA FICHE D'ORIENTATION : MODE D'EMPLOI

L'usage de la fiche d'orientation est préconisé dans le cadre de la Charte sur l'affiliation aux soins psychiatriques ambulatoires des personnes sans logement personnel signée par le CH VALVERT, le CH EDOUARD TOULOUSE et la filière psychiatrique de l'AP-HM

<p>QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA FICHE D'ORIENTATION ?</p>	<p>Faciliter l'orientation et l'accès aux soins psychiatriques ambulatoires des personnes sans logement personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecter des données sur l'accès aux soins des personnes sans logement personnel pendant la période d'expérimentation - Aménager les moyens nécessaires pour faciliter l'accès aux soins - Renforcer la collaboration des acteurs de la précarité et de la psychiatrie autour du parcours de soin des personnes sans logement personnel
<p>QUELLES SONT LES PERSONNES CONCERNEES PAR LA FICHE D'ORIENTATION ?</p>	<p>Les personnes sans logement personnel, quel que soit leurs modalités d'affiliation vers les CMP soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnes sans-abri = Affiliées aux CMP par la date de naissance, - Les personnes hébergées = Affiliées aux CMP selon l'adresse de leur lieu de vie.
<p>QUI TRANSMET LA FICHE D'ORIENTATION ?</p>	<p>Tous les acteurs susceptibles d'orienter des personnes sans logement personnel vers des soins psychiatriques ambulatoires. Exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP / EMLPP), - Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS / PASS PSY), - Urgences psychiatriques / CAP 48 / CACC, - Accueils de nuit, Accueils de jour, - Acteurs associatifs : centre de soin OSIRIS, Médecins Du Monde, CAARUDs, CSAPA,... - Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA). <p>En fonction des structures, la personne qui transmet est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le référent social de la personne orientée OU, - Le professionnel de santé de la structure qui oriente vers le soin.
<p>A QUI TRANSMETTRE LA FICHE D'ORIENTATION DANS LE CADRE D'UNE ORIENTATION VERS LE SOIN ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aux acteurs du soin psychiatrique ambulatoire : aux interlocuteurs identifiés au sein des CMP par mail ou par Fax (Voir Annuaire ou tableau CMP), - A la personne en demande de soin si elle le souhaite, - A la coordination Précarité / Suivi ambulatoire psychiatrique en vue de l'évaluation : par fax : 04 91 87 68 88 ou par mail : psyambul@ch-valvert.fr
<p>COMMENT SE FAIT LE SUIVI DE LA DEMANDE DE SOIN ?</p>	<p>Les CMP sont invités à prendre contact (par téléphone ou par mail) avec le référent ayant préconisé un suivi psychiatrique pour lui transmettre les informations pertinentes sur l'accès au soin. Les coordonnées du référent sont indiquées sur la fiche d'orientation et / ou dans la partie « Contacts des structures médico-sociales et sociales » du <i>Guide Santé Mentale / Précarité</i>.</p> <p>La coordinatrice se rapprochera des structures sociales et médico-sociales ainsi que des CMP pour collecter les informations nécessaires à l'évaluation, notamment concernant la coordination des parcours de soin au-delà du premier RDV en CMP.</p>
<p>SOUS QUELLES CONDITIONS TRANSMETTRE LA FICHE D'ORIENTATION ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avec l'accord de la personne concernée par l'orientation - Transmission d'une copie de la fiche à la personne - Anonymisation de l'identité de la personne orientée
<p>PARCOURS DE LA FICHE D'ORIENTATION ET TRANSMISSION DES INFORMATIONS SUR L'ACCES AUX SOINS</p>	<p>Après accord de la personne orientée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fiche d'orientation est transmise à la structure de soins psychiatriques vers laquelle la personne est orientée et en copie à la coordinatrice, - Le CMP retourne les informations utiles au suivi de la personne (par téléphone, mail, ...) au référent médical et / ou social de la personne de la structure ayant préconisé l'orientation.  <pre> graph LR A[Structure préconisant l'orientation] -- "Fiche d'orientation" --> B((Accord de l'utilisateur)) B -- "Fiche d'orientation" --> C([Coordo.]) C -- "Fiche d'orientation" --> D[Soins Psychiatriques Ambulatoires] D -- "Informations utiles au suivi" --> B B -- "Informations utiles au suivi" --> A </pre>
<p>QUELLES INFORMATIONS TRANSMETTRE ?</p>	<p>Toutes informations pouvant faciliter l'accès et l'accroche aux soins des patients.</p>
<p>QUE FAIRE EN CAS DE REORIENTATION ?</p>	<p>Les personnes dont l'état physique ou psychique ne permet pas d'envisager un suivi ambulatoire en dehors de leurs zones de vie (porche, rue, quartier) peuvent être réorientées vers le CMP de proximité. Ainsi, si l'orientation initiale ne fonctionne pas, indiquez la réorientation préconisée et son effectivité. Le CMP de référence du patient doit se porter garant de la réorientation.</p>